

# ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE



Rapport d'activités principales  
(janvier – juin 2021)

# ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Rapport d'activités principales  
(janvier – juin 2021)



## Avant-propos du Président de l'Assemblée

---

**A**u moment de mon élection voilà un an, j'ai déclaré que les intérêts divisaient, mais que les valeurs unissaient. L'année 2020 nous a appris qu'en situation de crise et d'urgence, les intérêts unissent autant que les valeurs. C'est en défendant la démocratie, les droits humains et l'État de droit, ce qui est dans notre intérêt à toutes et tous, que nous parviendrons à surmonter les difficultés que nous rencontrons actuellement.

La pandémie de covid-19 a engendré des conséquences sans précédent, multiformes, profondes et sans aucun doute durables sur la vie sociale, économique et politique de nos sociétés. Mais elle nous a aussi permis d'en tirer des enseignements très précieux sur lesquels nous pouvons nous appuyer dans la perspective des défis qui nous attendent.

Premièrement, nous ne pouvons plus ignorer le lien intrinsèque qui existe entre notre santé et notre sécurité et la santé de notre planète. Le droit à un environnement sûr et propre doit être pris au sérieux et un environnement sain, en tant que droit humain, devrait être inscrit dans des fondements juridiques solides qui lui octroient une protection substantielle. À cette fin, je continuerai de prôner l'élaboration d'un protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme.

Deuxièmement, la pandémie mondiale nous confirme que le virus ne connaît pas de frontières, ni géographiques ni politiques. C'est seulement en restant unis et solidaires que nous pourrions relever les immenses défis que nous devons affronter. Le multilatéralisme demeure à cet égard la façon la plus efficace de progresser et de définir des solutions durables à long terme pour faire face aux problèmes à venir et veiller à ce que la crise sanitaire ne se transforme pas en crise de la démocratie.

Troisièmement, les défis qui pèsent sur les droits humains et les libertés fondamentales appellent à maintenir une vigilance permanente et à renforcer les mécanismes de protection des droits humains qui sont aujourd'hui attaqués dans plusieurs de nos États membres. Tel est le cas par exemple de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). Aucune complaisance n'est permise. Nous devons redoubler d'efforts pour protéger les solides normes des droits humains et leurs systèmes de protection et contrer les efforts visant à les affaiblir.

Nous devons accorder l'attention voulue et répondre aux besoins liés à l'émergence d'une nouvelle génération de droits, comme la protection effective des droits humains dans le domaine de l'intelligence artificielle. En prenant appui sur les conventions du Conseil de l'Europe, qui établissent des normes juridiques novatrices et uniques, et sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, nous devons continuer à apporter

un soutien politique à l'élaboration d'un instrument juridique contraignant afin de réglementer l'utilisation de l'intelligence artificielle dans ses aspects touchant les droits humains.

Les défis sont nombreux. Ils sont urgents. Et n'épargnent aucun pays. Pour y faire face, nous devons faire preuve de courage et de leadership politique et utiliser efficacement le multilatéralisme et la diplomatie parlementaire, ancrés dans des normes également reconnues et fondés sur le dialogue, la confiance et le respect mutuel.



**Rik Daems**  
*Président de l'Assemblée parlementaire*

## L'APCE face au défi de la crise

À la suite des modifications apportées au Règlement de l'Assemblée concernant la tenue, dans des circonstances exceptionnelles, de réunions physiques, hybrides ou entièrement à distance, et l'ajout au Règlement de l'Assemblée d'une procédure électorale exceptionnelle pour l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme, des agent·e·s aux postes les plus élevés du Conseil, ou de ses propres Président et Vice-Président·e·s, les trois parties de la session ordinaire de 2021 se sont tenues en mode hybride. Elles ont été **les premières du genre**. Les parlementaires physiquement présent·e·s étaient au nombre de 84 à la session de janvier et de 100 à la session d'avril (130 personnes au total en comptant le personnel de soutien des délégations). Celles et ceux qui n'ont pas pu venir à Strasbourg ont participé en visioconférence.

Pour ce faire, des mesures sanitaires, logistiques et administratives sans précédent ont été prises, incluant des tests de dépistage sur place. **La coopération et le soutien appuyé des services concernés du Conseil de l'Europe et des autorités françaises** ont grandement contribué à la réussite de l'organisation des trois parties de session.

En tenant ces sessions, les membres de l'Assemblée ont assumé la responsabilité qui est la leur de continuer de faire entendre la voix des 830 millions de citoyennes et citoyens européens; ont réaffirmé leur engagement à défendre la démocratie, les droits humains et l'État de droit, même en période de crise et d'urgence, lorsque ces valeurs sont plus importantes que jamais; et poursuivi la coopération et le dialogue pour à terme obtenir les résultats que nos citoyennes, citoyens et nos États membres attendent.

Parmi les temps forts de la première et de la deuxième partie de session de 2021, citons les allocutions de la Présidente de la République de Moldova, Mme Maia Sandu, de la Chancelière fédérale d'Allemagne, Mme Angela Merkel, du Président du Parlement européen, M. David Sassoli, et du Commissaire européen à la Justice, M. Didier Reynders.

Grâce à une grande réactivité au moment de la modification du Règlement de l'Assemblée et à la mobilisation de l'ensemble de ses membres, nous avons pu continuer à nous acquitter de nos **obligations statutaires et conventionnelles**. Durant les parties de session de janvier, avril et juin 2021, l'Assemblée a ainsi élu :

- ▶ M. Bjørn Berge, Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe;
- ▶ Mme Despina Chatzivassiliou-Tsovilis, Secrétaire générale de l'Assemblée parlementaire;
- ▶ M. Ioannis Ktistakis, juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Grèce;
- ▶ M. Andreas Zünd, juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Suisse;
- ▶ M. Frédéric Krenc, juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Belgique;
- ▶ M. Davor Derenčinović, juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Croatie.

Comme l'a fait remarquer le président de l'APCE lors de son discours à la partie de session de janvier, la tenue des réunions de l'Assemblée et de ses organes en mode hybride ou à distance doit rester une mesure exceptionnelle. Les interactions directes, le travail en réseau et les contacts interpersonnels entre parlementaires sont en effet essentiels au **bon fonctionnement de la coopération et de la diplomatie parlementaires** et à la tenue d'un **dialogue parlementaire digne de ce nom**.

# Relever les défis que la pandémie de covid-19 pose à nos institutions démocratiques et aux droits fondamentaux

---

**A**u cours du premier semestre de 2021, l'Assemblée s'est attelée sans relâche aux défis posés par la crise de la covid-19 et à ses multiples conséquences sur la vie sociale, économique et politique de nos sociétés.

Lors de la partie de session de janvier, l'APCE a approuvé un rapport exhaustif intitulé « Vaccins contre la covid-19: considérations éthiques, juridiques et pratiques », contenant une série de recommandations pour le déploiement de vaccins sûrs et efficaces contre la covid-19 dans le monde entier. Le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, a participé au débat à distance. L'APCE a également tenu un débat d'actualité sur le thème « Passeports ou certificats covid: protection des droits fondamentaux et implications légales » lors de sa partie de session d'avril et d'autres débats se sont tenus lors de celle de juin, portant notamment sur la protection des droits fondamentaux et les implications légales des passes ou certificats covid, l'impact de la pandémie sur les droits de l'enfant ou la crise socio-économique déclenchée par la pandémie.

S'exprimant à l'issue du débat d'actualité tenu lors de la réunion de la Commission permanente le 19 mars 2021 sur le thème « Les démocraties face à la covid-19: la voie à suivre », le Président de l'APCE a rappelé que « l'État de droit doit prévaloir dans la situation d'urgence créée par la pandémie de covid-19 » et souligné que « toute loi liée à la pandémie doit être conforme à la Constitution et aux normes internationales ». Il a attiré l'attention sur le fait que si la Convention européenne des droits de l'homme autorise des restrictions étendues des droits dans les situations d'urgence, ces restrictions ne devaient être appliquées qu'en cas de nécessité, être proportionnées à l'intérêt public poursuivi, être limitées dans le temps et trouver un fondement précis dans la loi. Le Président a appelé tous les États membres à procéder à un examen rapide, approfondi et indépendant de leur expérience nationale et de la compatibilité des mesures prises avec les normes européennes. Il a également souligné que « le contrôle parlementaire exercé sur les mesures d'urgence, la transparence dans la prise de décisions et un juste équilibre des pouvoirs restent indispensables à la réalisation de l'État de droit et de la démocratie ». Le discours de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe sur le rôle de l'Organisation durant la pandémie de covid-19 a donné plus de poids encore à ces messages. La Secrétaire Générale a présenté les nombreuses formes de soutien que le Conseil de l'Europe offre à ses États membres, des conseils au partage d'informations et de connaissances en passant par des orientations, des outils pratiques ou encore un soutien matériel.

Dans son allocution lors de la séance plénière tenue en ligne du Forum juridique international de Saint-Petersbourg sur le thème « La vaccination par la loi » (19 mai 2021), le Président a rappelé l'important travail réalisé par l'Assemblée parlementaire et les normes juridiques élaborées par le Conseil de l'Europe dans ce domaine. Il a présenté la position de l'APCE concernant la vaccination obligatoire telle qu'elle est exprimée dans la Résolution 2361 (2021) intitulée « Vaccins contre la covid-19: considérations éthiques, juridiques et pratiques » qui a été adoptée à la première partie de session de 2021. Le Président a rappelé l'importance de la sensibilisation, de la communication et de la diffusion d'informations claires, transparentes et fiables pour répondre à l'hésitation face à la vaccination.

L'Assemblée parlementaire continuera de soutenir les parlements nationaux dans leurs efforts de lutte contre la pandémie et les préparera à affronter efficacement les crises futures.

## Examiner les priorités stratégiques et politiques

---

L'APCE a présenté sa vision sur les **priorités stratégiques du Conseil de l'Europe pour les années à venir** lors d'un débat durant sa partie de session d'avril et de discussions sur un rapport élaboré par M. Tiny Kox (Pays-Bas, GUE) sur « La vision de l'Assemblée sur les priorités stratégiques du Conseil de l'Europe ».

À cette occasion, l'Assemblée a souligné que la priorité générale du Conseil de l'Europe était de rester le pilier de la sécurité démocratique, le garant des droits humains et de l'État de droit ainsi que la plateforme favorisant un véritable multilatéralisme en Europe.

Parmi les autres priorités stratégiques figuraient le respect, par tous les États membres, de l'autorité de la Cour européenne des droits de l'homme, dont il faut renforcer encore l'efficacité en veillant notamment à améliorer l'exécution de ses arrêts; l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme; le renforcement de la protection des droits économiques et sociaux, de l'égalité, de l'inclusion et du respect de la dignité humaine; la promotion d'une vision contemporaine et globale des droits humains, y compris les droits de la nouvelle génération et l'élaboration de « nouveaux instruments juridiques visant à garantir le droit à un environnement sûr, sain et durable pour la génération actuelle et les générations futures, et d'inscrire ce droit dans la loi »; la réponse à opposer aux défis croissants auxquels sont confrontées la liberté d'expression et la liberté de réunion et les réponses adéquates à apporter aux défis liés à l'émergence des nouvelles technologies, en particulier l'intelligence artificielle.

L'Assemblée a également rappelé que si sa priorité était de mener ses activités de façon indépendante, elle n'écarterait pas pour autant les possibilités d'appliquer de manière effective le principe de complémentarité avec les activités du Comité des Ministres et la branche intergouvernementale de l'Organisation.

La résolution de l'Assemblée a apporté sa contribution à la 131<sup>e</sup> session du Comité des Ministres, qui a approuvé la vision stratégique de l'Organisation pour les travaux du Conseil de l'Europe des quatre prochaines années, telle qu'énoncée dans le Cadre stratégique du Conseil de l'Europe élaboré par la Secrétaire Générale. Les textes adoptés ont également été portés à l'attention des organes de l'UE chargés d'organiser la conférence sur l'avenir de l'Europe.

# Promouvoir l'égalité et la non-discrimination

---

L'autre objectif prioritaire de l'Assemblée a consisté à continuer à défendre l'égalité et à promouvoir la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul).

L'APCE continue à mettre **fortement l'accent sur la promotion de la ratification et de la mise en œuvre effective de la Convention d'Istanbul**. À la suite de l'annonce par la Turquie de son retrait de la Convention d'Istanbul, le Président de l'APCE a publié le 21 mars 2021 une déclaration conjointe avec le ministre fédéral allemand des Affaires étrangères, M. Heiko Maas, Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, et la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, Mme Marija Pejčinović Burić, dans laquelle ils regrettent profondément cette décision et appellent les autorités turques à ne pas affaiblir le système international de protection des femmes contre la violence.

A l'occasion du dixième anniversaire de la Convention d'Istanbul, l'Assemblée a organisé un événement à haut niveau et un débat au cours de sa partie de session de juin. Cet événement, organisé à l'initiative du Président de l'APCE, a vu les interventions de Nadia Murad, lauréate du Prix des Droits de l'Homme Václav Havel 2016 et du Prix Nobel de la Paix 2018; Alexander de Croo, Premier ministre belge; Anca Dana Dragu, Présidente du Sénat roumain; Elisabeth Moreno, ministre française chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances; Dubravka Šimonović, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences; et Marija Pejčinović Burić, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe. Suite au débat, Zita Gurmai, Rapporteuse Générale de l'APCE sur la violence à l'égard des femmes, a mis l'accent sur la voie à suivre pour progresser dans la signature, la ratification et la mise en œuvre effective de la Convention d'Istanbul.

Le Président de l'APCE a également participé à l'ouverture de la conférence de haut niveau «L'égalité entre les femmes et les hommes et la Convention d'Istanbul: une décennie d'action», organisée par le Conseil de l'Europe, en partenariat avec le ministère fédéral allemand de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse dans le cadre de la présidence allemande du Comité des Ministres, à l'occasion du dixième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention d'Istanbul (11 mai 2021). Dans son allocution, le président a souligné l'importance de la Convention d'Istanbul, de ses outils et de ses mécanismes pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles de manière anticipée, pratique et efficace, et a condamné les tentatives actuelles délibérées d'instrumentalisation de la Convention à des fins politiques. Il a spécifiquement demandé la traduction du Manuel de l'APCE à l'intention des parlementaires sur la Convention d'Istanbul dans les langues de tous les États membres, afin de promouvoir l'action parlementaire en faveur de la ratification de la Convention et du suivi de sa mise en œuvre à plus grande échelle.

En outre, l'Assemblée s'est investie dans la Coalition pour l'action contre la violence fondée sur le genre du Forum Génération Égalité 2021. La participation de l'Assemblée comprend une série d'actions parlementaires menées en faveur de la promotion et de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul dans quatre domaines d'action:

1. des activités de sensibilisation des parlementaires des 47 États membres, observateurs et partenaires pour la démocratie, qui mettent en avant les progrès réalisés par la Convention dans la lutte contre les violences faites aux femmes;

2. la formation des parlementaires aux mesures à prendre dans leurs circonscriptions et dans leurs parlements, qui supposent de mieux comprendre la valeur ajoutée de la Convention d'Istanbul et de faire disparaître les idées fausses qui circulent à son sujet;
3. la promotion de la ratification de la Convention d'Istanbul et de sa pleine mise en œuvre dans les États membres, en proposant des mesures à prendre dans les parlements, y compris par voie législative, en application de l'article 70 de la Convention, qui prévoit un suivi actif de sa mise en œuvre par les parlements nationaux et l'Assemblée parlementaire;
4. la diffusion de la Convention dans les forums mondiaux, grâce à la sensibilisation à cet instrument et au partage des bonnes pratiques, ainsi qu'aux outils de lutte contre la violence et de protection du droit de vivre sans violence;

Le Manuel à l'intention des parlementaires sur la Convention d'Istanbul offre un outil extrêmement utile pour la conception et la mise en œuvre des activités menées en la matière par l'APCE.

Le **Prix des droits de l'homme Václav Havel 2020**, qui récompense les actions remarquables menées par la société civile en faveur de la défense des droits de l'homme en Europe et dans le reste du monde, a été décerné à **Mme Loujain Alhathloul (Arabie Saoudite)**, une militante saoudienne des droits des femmes qui fait campagne pour mettre fin au système de tutelle masculine, ainsi qu'à l'interdiction faite aux femmes de conduire en Arabie Saoudite, et pour une meilleure protection des femmes victimes de violences dans le royaume. Les deux autres nominées étaient les Sœurs de l'ordre Drukpa (Népal), un groupe de jeunes nonnes bouddhistes qui promeuvent l'égalité, la durabilité et la tolérance dans les villages de l'Himalaya dont elles sont originaires, et Mme Julienne Lusenge (République démocratique du Congo), une militante des droits de l'homme qui a répertorié les abus sexuels et les actes de violence dont les femmes sont victimes en République démocratique du Congo.

# Relations intra-institutionnelles au sein du Conseil de l'Europe : renforcer la dynamique du « trialogue »

---

Le renforcement des **consultations du trialogue**, un précieux outil de coordination des activités et des travaux de l'Assemblée parlementaire, du Comité des Ministres et de la Secrétaire Générale, tout particulièrement pour faire face aux enjeux politiques majeurs, reste une priorité de l'Assemblée et de son Président.

Lors de sa partie de session du mois de janvier, l'APCE a adopté une résolution sur la base du rapport établi par Sir Edward Leigh (Royaume-Uni, CE/AD), qui modifie son Règlement pour permettre l'application d'une **procédure** complémentaire **conjointe** entre le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire en cas de violation grave par un État membre de ses obligations statutaires, comme l'avait décidé l'APCE en janvier 2020 dans sa Résolution 2319 (2020). Ces modifications concernent les conditions d'engagement et d'application de cette procédure, ainsi que les conditions de mise aux voix d'une décision d'engagement de cette procédure prise par l'Assemblée.

Le Président de l'APCE a pris part à la **131<sup>e</sup> Session du Comité des Ministres** à Hambourg, qui s'est déroulée en mode hybride et a consacré le passage de la présidence allemande à la présidence hongroise du Comité des Ministres. Dans son allocution, le Président a salué le renforcement du dialogue et de la coopération entre le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire. Il a félicité la présidence allemande pour les réalisations de sa présidence, notamment pour les progrès réalisés dans la préparation des normes relatives aux droits humains dans le domaine de l'intelligence artificielle, pour les travaux visant à assurer le respect des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, pour la lutte contre la discrimination, les inégalités et le discours de haine, pour le respect des droits des femmes et pour la promotion de la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe et de son importance pour mettre un terme à la violence fondée sur le genre. Il a également souhaité la bienvenue à la présidence hongroise du Comité des Ministres et a réitéré la volonté de l'Assemblée parlementaire de poursuivre une coopération et une coordination étroites, de tirer parti de la valeur ajoutée des institutions du Conseil de l'Europe et, ainsi, d'accroître l'impact de l'action de notre organisation.

Le Président du Comité des Ministres, le Président de l'Assemblée et la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe ont publié des déclarations conjointes sur des questions qui concernent l'Organisation, comme leur déclaration conjointe du 4 février 2021 qui appelle les autorités russes à respecter les obligations internationales nées de la Convention européenne des droits de l'homme, ou le retrait annoncé de la Turquie de la Convention d'Istanbul le 21 mars 2021.

Le Président de l'APCE a procédé à des **consultations du trialogue** régulières avec le Président du Comité des Ministres et la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe au cours du premier semestre 2021 et l'Assemblée continuera de travailler dans la logique du trialogue, en cherchant à améliorer la coordination entre les organes statutaires et la Secrétaire Générale sur les questions politiques ainsi que les priorités stratégiques du Conseil de l'Europe.

# Relations avec les parlements nationaux et les partenaires internationaux

---

La poursuite du développement et du renforcement des relations avec les parlements nationaux et les partenaires internationaux demeure une priorité pour l'Assemblée.

Au cours de cette période, les parlements nationaux ont continué d'organiser des **auditions sur les conséquences de la pandémie de covid-19**, en privilégiant les domaines dans lesquels le Conseil de l'Europe pouvait apporter sa précieuse expertise. Le Président de l'APCE est intervenu par visioconférence dans l'audition organisée le 16 avril 2021 par le Parlement chypriote sur le thème « L'impact de la covid-19 sur l'éducation et la culture », deux secteurs du plus grand intérêt et de la plus haute importance pour l'organisation de la vie dans les sociétés démocratiques. Les autres intervenants de l'APCE étaient M. Nicos Tornaritis, président de la délégation chypriote à l'APCE, et M. Constantinos Efstathiou, rapporteur de l'APCE sur « L'impact de la covid-19 sur l'éducation et la culture » pour la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias.

L'importance de la poursuite d'une coopération fondée sur la confiance, le respect et le partenariat, les valeurs partagées et l'égalité des normes ont également fait l'objet de discussions lors des **visites de travail du Président de l'APCE en Fédération de Russie, en Turquie et en Hongrie**. A ces occasions, le Président de l'APCE a souligné la pertinence du dialogue, du multilatéralisme et de la coopération fondée sur l'égalité des normes pour surmonter les défis et progresser aux niveaux national et international.

L'échange de vues avec M. Didier Reynders, Commissaire européen à la Justice, lors de la partie de session de janvier, a permis d'examiner les synergies entre l'Assemblée parlementaire et la Commission européenne dans le domaine de la justice et de l'état de droit, en privilégiant notamment l'élaboration du rapport annuel de la Commission européenne sur l'état de droit.

Intervenant lors de la session d'avril, le Président du Parlement européen, M. David Sassoli, a attiré l'attention sur le fait que les valeurs qui animent l'UE et le Conseil de l'Europe ne sont pas inébranlables et a appelé à un renforcement de la coopération entre les deux institutions pour faire respecter les droits humains et les principes démocratiques. L'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme contribuera à renforcer encore ces liens.

L'adhésion de l'UE à la CEDH a également été mentionnée lors de la réunion bilatérale entre le Président de l'APCE et le Président du PE le 8 juin 2021, au cours de laquelle le Président a réitéré la priorité stratégique que constitue l'achèvement de l'adhésion de l'Union européenne à la CEDH pour les deux organisations. À cette occasion, les moyens de poursuivre la mise en œuvre de l'accord de 2007 sur le renforcement de la coopération entre l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement européen ont également été examinés.

Le Président de l'APCE a participé à la retraite informelle des chef-fe-s de mission des États membres de l'UE au Conseil de l'Europe (5 mars 2021). Au cours de son intervention, il a abordé les défis auxquels se heurte la coopération multilatérale et a souligné l'importance des synergies et du partenariat stratégique entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, deux organisations animées par des valeurs en faveur desquelles elles œuvrent : la

démocratie, les droits humains et l'état de droit. Il a souligné l'importance du système des conventions du Conseil de l'Europe, en particulier de la Convention européenne des droits de l'homme, à cet égard.

L'Assemblée a continué à renforcer la coopération avec les assemblées parlementaires internationales. Le Président de l'APCE a participé à la conférence parlementaire internationale à distance sur les « Menaces et défis mondiaux dans le contexte de la pandémie covid-19 - Terrorisme et extrémisme violent », organisée conjointement par l'APCE, l'Assemblée interparlementaire de la Communauté des États indépendants, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée ainsi que le Bureau des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme le 15 avril 2021. Dans son discours d'ouverture, le Président de l'APCE a souligné combien il importait d'intensifier la coopération internationale et interparlementaire pour faire face au terrorisme international, à l'extrémisme violent et à la radicalisation. L'APCE a organisé et animé une session particulière sur « Les démocraties face à la covid-19: la voie à suivre », qui a abordé les sujets suivants : « Les défis des parlements face à la COVID », « Garantir les droits humains en temps de crise et de pandémie : la dimension de genre, l'égalité et la non-discrimination », « Les conséquences humanitaires de la pandémie de covid-19 pour les migrants et les réfugiés » et « Vaccins contre la covid-19: considérations éthiques, juridiques et pratiques ». De nombreuses et nombreux président-e-s et membres des commissions ou sous-commission de l'APCE y ont participé.

Le Président de l'APCE a tenu une visioconférence avec la Présidente de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Mme Odile Renaud-Basso, pour faire le point sur la coopération établie avec la BERD depuis 30 ans, notamment grâce aux normes du Conseil de l'Europe que la BERD utilise comme critères et indicateurs de progrès pour ses évaluations.

## Conclusions – perspectives d’avenir

---

**P**our la plupart des travaux et activités qu’elle a menés entre les parties de session de janvier et de juin, l’Assemblée a continué à fonctionner à distance. Elle a encore affiné ses méthodes de travail pour nous permettre de continuer à exercer le mandat politique qui nous a été confié par nos concitoyen-ne-s et pour soutenir les parlements nationaux dans leurs travaux au niveau national. Elle a également veillé à ce que la crise sanitaire ne se transforme pas en une crise de la démocratie.

L’APCE continuera à accorder une grande attention à la mise en œuvre de ses priorités politiques et thématiques au second semestre 2021, telles que la violence à l’égard des femmes et des filles et la promotion de la Convention d’Istanbul, l’intelligence artificielle et le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable.

Le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable prendra une place centrale au sein de tous les travaux et activités de l’Assemblée y compris lors de la prochaine Conférence européenne des présidentes et présidents de parlement, les 21 et 22 octobre 2021 à Athènes

Les consultations de type dialogue continueront d’orienter la coopération et la coordination institutionnelles. La coopération avec l’actuelle Présidence hongroise du Comité des Ministres et la prochaine Présidence italienne sera guidée par un travail collaboratif pour la mise en œuvre des priorités de ces présidences.

# ANNEXE I – LISTE DE DÉCLARATIONS janvier – juin 2021

---

**17/06/2021** | Le Président de l'APCE, s'adressant au nouveau réseau mondial des parlementaires de l'ONU, rappelle la nécessité de respecter les droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme

**11/06/2021** | « Nous devons réglementer l'IA avant que l'IA ne nous réglemente », déclare le Président de l'APCE aux ministres

**05/06/2021** | 'L'heure est venue de créer un droit à un environnement sain', déclare le Président de l'APCE, à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement

**02/06/2021** | À l'issue de sa visite à Budapest, le Président de l'APCE a salué les opportunités présentées par la présidence hongroise du Conseil de l'Europe (2 juin 2021)

**25/05/2021** | Le Président de l'APCE se rend à Budapest pour une visite de travail

**19/05/2021** | « Les stratégies de vaccination ne sont légitimes que si elles sont proportionnées », déclare le Président

**11/05/2021** | Les Etats membres doivent s'appuyer sur la Convention d'Istanbul, ses outils et ses mécanismes, selon le Président de l'APCE

**09/05/2021** | Message vidéo du Président de l'APCE, à l'occasion de la Journée de l'Europe

**05/05/2021** | Journée de l'Europe : un moment pour réaffirmer les valeurs dont l'Europe a besoin en ces temps difficiles

**04/05/2021** | Président de l'APCE : les membres de l'Assemblée ne seront pas limités dans l'exercice de leur mandat

**19/04/2021** | Une minute de silence en mémoire de Cheryl Gillan

**06/04/2021** | Le Président rend hommage à Dame Cheryl Gillan

**01/04/2021** | Au terme de sa visite en Turquie, le Président de l'APCE souligne la nécessité de travailler ensemble pour progresser (« ilerleme »)

**21/03/2021** | Les dirigeants du Conseil de l'Europe réagissent au retrait annoncé par la Turquie de la Convention d'Istanbul

**19/03/2021** | Président de l'APCE : l'Etat de droit doit prévaloir dans la situation d'urgence créée par la pandémie de covid-19

**17/03/2021** | Le multilatéralisme est impératif pour relever les défis au niveau national et international

**15/03/2021** | Tous les Etats membres devraient se conformer aux mêmes règles, sur la base de normes égales

**04/02/2021** | Alexeï Navalny : les responsables du Conseil de l'Europe demandent instamment à la Russie de respecter ses obligations en matière de droits de l'homme

**25/01/2021** | Rik Daems, réélu président, invite les membres à voir l'APCE comme vecteur de défense des valeurs communes

**22/01/2021** | Le Président présente le rapport d'activités 2020 et les priorités thématiques pour 2021

**07/01/2021** | Le Président réagit à l'attaque contre la démocratie au Capitole américain : « Qui ne dit mot, consent »

# ANNEXE II – REVUE DE PRESSE

---

## **Rik Daems, Président de l'APCE**

### **Liste sélective de la couverture médiatique (janvier à juin 2021) issue de la Revue de Presse du Conseil de l'Europe**

1. Council of Europe Parliamentary Assembly sets conditions so that Covid 'passes' respect fundamental right  
[24-06-2021] Agence Europe
2. Announcements of new ratifications of Istanbul Convention on preventing and combating violence against women  
[24-06-2021] Agence Europe
3. Dieci anni dalla convenzione Istanbul, 'salva vite delle donne'  
[23-06-2021] ANSA
4. La premio Nobel Murad pide no mirar a otro lado ante la violencia machista  
[23-06-2021] EFE / Diaro Libre
5. Consiglio d'Europa: Risoluzione Rampi, "diritto alla conoscenza" per piena partecipazione democratica  
[23-06-2021] SIR
6. PACE to mark 10th anniversary of Istanbul Convention at its summer session  
[21-06-2021] Panorama
7. PACE seeks solutions to post-pandemic situation  
[21-06-2021] Baltic Daily
8. CoE Parl Assembly head holds talks in Hungary  
[29-05-2021] MTI
9. Justice minister: Hungarian CoE presidency priorities 'given green light'  
[28-05-2021] MTI, Budapest Times
10. Une réponse du Conseil de l'Europe à Ankara  
[11-05-2021] La Libre Belgique
11. Europa: Daems (presidente Apce), tre lezioni dalla pandemia per affrontare il futuro: salute-natura, solidarietà, lavoro multilaterale  
[06-05-2021]
12. Istanbul Convention will be focus of our June plenary, says Rik Daems  
[06-05-2021] Agence Europe
13. PACE to participate in observation of State Duma elections, Speaker says  
[20-04-2021] TASS

14. Consiglio d'Europa: premio per i diritti umani a Loujain Alhathloul, leader movimento femminista in Arabia Saudita  
[20-04-2021] SIR
15. Maia Sandu, prima întâlnire în cadrul vizitei la Strasbourg. Ce a discutat cu președintele APCE  
[20-04-2021] Cotidianul
16. Președintele Maia Sandu s-a întâlnit, la Strasbourg, cu președintele APCE, Hendrik Daems  
[20-04-2021] MOLDPRES
17. Turkish FM meets Council of Europe's parliament head  
[01-04-2021] Anadolu Agency , Daily Sabah
18. AKPM Başkanı Daems'ın Türkiye ziyaretinde neler konuşuldu ?  
[31-03-2021] Cumhuriyet
19. 3 Questions à Rik Daems  
[22-03-2021] La Libre Belgique
20. Lavrov confirms Russia's readiness for dialogue with the Council of Europe  
[19-03-2021] TASS
21. PACE president supports idea of sending observers to Russian parliamentary election  
[16-03-2021] TASS
22. PACE President Begins His Moscow Visit On Monday  
[15-03-2021] Sputnik
23. PACE president plans to meet with Lavrov, Russian parliament speakers next week  
[10-03-2021] TASS
24. State Duma Speaker to meet with PACE President in Moscow on March 15  
[01-03-2021] TASS
25. PACE monitors, European Parliament members call on Georgian parties to de-escalate political tension  
[25-02-2021] Agenda.ge
26. Interview with Rik Daems, President of the Assembly  
[16-02-2021] Radio Centre-Ville
27. Strasbourg La première session depuis une année au Conseil de l'Europe  
[27-01-2021] DNA
28. Russian lawmakers ready to discuss Navalny-related topics with PACE president in Moscow  
[27-01-2021] TASS
29. Members of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe (PACE) voted for the re-election of current President of the organization, Belgian Senator Hendrik Daems  
[25-01-2021] Arminfo
30. El belga Rik Daems, reelegido presidente de la Asamblea del Consejo de Europa  
[25-01-2021] EFE , SwissInfo, La Vanguardia
31. Women In Action: Candidates for 2020 Václav Havel Human Rights Prize  
[10-01-2021] Brno Daily



**[www.coe.int](http://www.coe.int)**

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

